

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 1<sup>er</sup> mars 2022 à 13 h 30**

Présences :

MM. Michel Caron, maire de Saint-Ulric  
Eddy Métivier, maire de Matane  
Dominique Roy, maire de Les Méchins  
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité et préfet

Absence :

M. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre

Les membres présents forment le quorum par visioconférence. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, est aussi présente par visioconférence. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

---

*L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux modifie l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020.*

*Ainsi, les municipalités doivent publier la teneur des discussions lorsque la Loi prévoit qu'une séance doit être publique. Les séances peuvent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. La séance doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres.*

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Projet ARICO - UQAR
  4. FRR volet 2 - Dons et commandites
  5. Consultation - Accompagnement recherche de financement - Opportunité de financer des études environnementales ou scientifiques non reliées à un projet de développement d'un promoteur
  6. Désignation du représentant de la MRC de La Matanie - Comité directeur de l'entente bioalimentaire BSL
  7. Demande de la municipalité de Saint-René-de-Matane - révision de l'entente de déneigement du chemin de la Réserve faunique
  8. Renouvellement de l'abonnement à la suite Endpoint Protection Standard d'Eset pour une période de 3 ans
  9. Mandat de numérisation de documents
  10. Congrès 2022 de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ), les 27-28-29 avril 2022 à Québec
  11. Demande de location de terrain à des fins complémentaires sur TPI
  12. Autorisation de déposer un projet au FRR volet 4 - Campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) en lien avec la gestion des matières résiduelles
  13. Information - Nomination de madame Line Ross en tant que représentante de l'ADGMRCQ à la Commission permanente de la sécurité civile et publique de FQM
  14. Varia
    - 14.1. Reddition de compte année 2021 - Décret 817-2019 - Zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables
    - 14.2. Autorisation signature - Quittances ou mains levées sur toutes hypothèques dans le cadre des dossiers FLI-FLS
  15. Période de questions
  16. Fermeture de la séance
-

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

### **RÉSOLUTION 138-03-22**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'appel des présences par visioconférence, les membres du comité administratif présents forment le quorum. Il est convenu que pour répondre aux exigences de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, un enregistrement audio est effectué et sera publié sur le site Internet de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Andrew Turcotte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**D' l'ordre du jour proposé en ajoutant le sujet suivant au point Varia en laissant celui-ci ouvert :**

a) Reddition de compte année 2021 - Décret 817-2019 - Zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables;

b) Autorisation signature - Quittances ou mains levées sur toutes hypothèques dans le cadre des dossiers FLI-FLS.

ADOPTÉE

#### **PROJET ARICO - UQAR**

Les membres du comité rencontrent mesdames Geneviève Cloutier, professeure agrégée à l'Université Laval, et Julia Verdu, professionnelle de recherche à l'UQAR, dans le cadre du projet Adaptation aux risques côtiers (ARICO) issu d'une collaboration scientifique Franco-Québécoise (2020-23). Dans un contexte de changements climatiques, ce projet vise à réaliser la co-construction de scénarios d'adaptation des territoires maritimes aux risques côtiers (submersion et érosion) de La Matanie et du Pays du Bigouden-Sud (Bretagne). Les grands axes du projet visent à 1) comprendre la vulnérabilité globale des territoires maritimes, 2) analyser les politiques publiques, la dynamique des acteurs et l'usage des outils de gestion et 3) caractériser et analyser les capacités d'adaptation des communautés côtières. La rencontre visait notamment à présenter les travaux réalisés depuis 2019 et explorer les pistes de collaboration avec La Matanie pour la réalisation de scénarios concertés (processus de la recherche, exemples de démarches, échelles territoriales et temporelles, articulation aux outils existants, échéancier). Le préfet et le maire de Matane sont invités à participer au prochain séminaire qui se tiendra en Bretagne au printemps 2022.

### **RÉSOLUTION 139-03-22**

#### **FRR VOLET 2 - DONS ET COMMANDITES**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de soutien financier de la Chambre de commerce région de Matane pour l'organisation du Gala d'excellence édition 2022;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier par la directrice adjointe au développement territorial et sa recommandation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser une contribution de 3 000 \$ à la Chambre de commerce région de Matane – Gala d'excellence 2022, à partir du FRR volet 2 entente spécifique;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 140-03-22**

#### **CONSULTATION – ACCOMPAGNEMENT RECHERCHE DE FINANCEMENT – OPPORTUNITÉ DE FINANCER DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES OU SCIENTIFIQUES NON RELIÉES À UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROMOTEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la recherche de financement pour un projet fait partie des services rendus par l'équipe du service de développement territorial;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de se positionner sur la recevabilité d'éventuelles demandes d'aide financière pour la réalisation d'études environnementales ou scientifiques et le financement potentiel à partir des programmes de financement habituels de la MRC (ex. dons et commandites, collaboration spéciale, volet 4, TNO), d'études d'intérêt public non liées directement à un projet de développement du promoteur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif considèrent qu'il ne relève pas du mandat de la MRC de La Matanie de financer la réalisation d'études environnementales ou scientifiques non liées directement à un projet de développement du promoteur.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 141-03-22**

#### **DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA MATANIE - COMITÉ DIRECTEUR DE L'ENTENTE BIOALIMENTAIRE BSL**

**CONSIDÉRANT** l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire du Bas Saint-Laurent 2021-2024;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente prévoit la composition d'un comité directeur, soit les directions régionales des ministères, la direction générale du CRD, un représentant de chacune des MRC et un représentant de la FUPABSL;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de désigner un représentant de la MRC de La Matanie au sein du comité directeur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner madame Line Ross, directrice générale et greffière-trésorière, ou en son absence monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, pour représenter la MRC de La Matanie au sein du comité directeur de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire du Bas Saint-Laurent 2021-2024.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 142-03-22**

#### **DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE - RÉVISION DE L'ENTENTE DE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA RÉSERVE FAUNIQUE**

**CONSIDÉRANT** l'entente entre la municipalité de Saint-René-de-Matane et la MRC de La Matanie, agissant au nom du TNO Rivière-Bonjour, concernant le déneigement du chemin de la Réserve-Faunique;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2022-02-37 de la municipalité de Saint-René-de-Matane demandant une rencontre afin de réviser les modalités de ladite entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**DE** mandater le préfet et le directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme afin de rencontrer les représentants de la municipalité de Saint-René-de-Matane en lien avec cette entente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 143-03-22**

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT À LA SUITE ENDPOINT PROTECTION STANDARD D'ESET POUR UNE PÉRIODE DE 3 ANS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'abonnement de 84 licences à la suite Endpoint Protection Standard d'Eset arrive à échéance le 29 mars 2022;

**CONSIDÉRANT** l'importance de la sécurité des systèmes informatiques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le renouvellement des 84 licences pour la suite Endpoint Protection Standard d'Eset (antivirus) pour une durée de trois ans au coût de 20 \$/licence, soit un montant de 1 680 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 144-03-22**

#### **MANDAT DE NUMÉRISATION DE DOCUMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie désire implanter une gestion sans papier des baux de villégiature sur les terres publiques;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de requérir les services d'une entreprise pour réaliser la numérisation complète des dossiers;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des dossiers équivalent à 6 boîtes de documents et un plan par dossier pour 240 dossiers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**D'octroyer** le mandat de numérisation des baux de villégiature sur les terres publiques à IDnum technologies pour un montant estimé à 1 950 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint de la MRC de La Matanie soient et sont autorisés à signer tout document utile pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 145-03-22**

#### **CONGRÈS 2022 DE L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC (AARQ), LES 27-28-29 AVRIL 2022 À QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** le Congrès de l'*Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ)* qui aura lieu les 27-28-29 avril 2022 à Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à participer au Congrès de l'AARQ les 27-28-29 avril 2022 à Québec;

**D'autoriser** le paiement des frais d'inscription au montant de 496 \$, taxes incluses, ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 146-03-22**

### **DEMANDE DE LOCATION DE TERRAIN À DES FINS COMPLÉMENTAIRES SUR TPI**

**CONSIDÉRANT** une demande de location d'une terre publique à des fins complémentaires sur TPI, soit un terrain d'environ 1 800 m<sup>2</sup> adjacent à un terrain privé bornant le lac Malfait à Saint-Léandre;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande doit passer par plusieurs étapes pour être acceptée par le MERN, notamment faire l'objet d'une recommandation favorable de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**une grille d'analyse détaillée a été remplie et que le projet a démontré qu'il respectait les orientations du PRDTP et qu'il n'était pas situé sur un territoire réservé pour d'autres droits;

**CONSIDÉRANT QUE**, les revenus de cette location à des fins complémentaires seraient de 304 \$ par année, en date d'aujourd'hui;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie approuve la demande de location d'un terrain d'environ 1 800 m<sup>2</sup> à des fins complémentaires au lot 5 680 505 sur les TPI du lac Malfait à Saint-Léandre.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 147-03-22**

### **AUTORISATION DE DÉPOSER UN PROJET AU FRR VOLET 4 - CAMPAGNE D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ) EN LIEN AVEC LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020, lequel n'a pas encore été renouvelé, prévoyait comme action, pour toute sa durée, le renforcement et l'amélioration des campagnes d'été d'information et de sensibilisation à la récupération des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** le PGMR prévoyait annuellement un investissement de 22 000 \$ pour la sensibilisation environnementale;

**CONSIDÉRANT QUE** le dernier rapport de performances (2020) permet de constater une hausse de la génération de matières résiduelles destinées à l'enfouissement, avec une production de déchets par habitant en Matanie parmi les plus élevée au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** devant la détérioration des performances municipales, ce rapport recommandait d'intensifier les activités de sensibilisation;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2019, dans son Énoncé de vision stratégique, la MRC reconnaissait l'importance de ne pas négliger la sensibilisation environnementale et avait pour objectif de poursuivre les efforts pour réduire l'enfouissement des matières recyclables et valorisables;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2018-19, la MRC a confié la réalisation à Charmard d'une étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel pour déterminer la qualité et la quantité des matières résiduelles déposées dans les bacs de récupération et de déchets;

**CONSIDÉRANT QUE** cette étude a démontré que 63% à 77% du contenu des bacs est constitué de matières valorisables, c'est-à-dire des matières pour lesquelles il existe, présentement au Québec, des filières de mise en valeur;

**CONSIDÉRANT QUE** Chamard recommandait, en 2020, de mettre en place des actions pour encourager le compostage domestique des résidus verts, la réduction des déchets et l'amélioration de la sensibilisation et des communications municipales en ligne;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a accentué, pour les années 2021-22, ses efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation en confiant un premier au Carrefour international bas-laurentien pour l'engagement social (CIBLES) pour rejoindre davantage les élèves et les aînés de La Matanie à la réduction des déchets;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation positive du partenariat avec CIBLES qui a permis de réaliser des actions transversales rejoignant autant l'agriculture urbaine, l'écocitoyenneté que la gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2022, la MRC travaillera activement à la révision de son PGMR et tiendra des activités de consultation;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Matane devrait entreprendre prochainement la construction d'une plateforme de compostage et que la collecte de la matière organique putrescible devrait être implantée au plus tard d'ici l'automne 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a publié, en 2019, un nouveau plan d'action de *la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* avec pour objectif que, d'ici à 2024, chaque MRC récupère, à des fins de valorisation, 60% de la matière organique (restes de tables, résidus verts, etc.) générés sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la réduction des déchets du milieu municipal n'est plus seulement un enjeu environnemental mais aussi un levier économique sur lequel les municipalités peuvent s'appuyer pour diminuer les redevances à l'élimination des matières résiduelles et pour recevoir davantage de subventions lesquelles sont liées à leurs performances;

**CONSIDÉRANT** le contexte particulier, en collaboration avec le CIBLES, la MRC souhaite réaliser sur deux ans (2022-2024) une campagne intensifiée de sensibilisation visant notamment les élèves (primaires et secondaires), les aînés et le grand public en général à la réduction à la source des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE**, lors des prévisions budgétaires 2022, la MRC a prévu un montant en prévision d'un dépôt de projet au volet 4 du Fonds Régions et Ruralité (FRR) pour réaliser une campagne intensifiée;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont pris connaissance du projet de campagne laquelle nécessite un investissement total de près de 100 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau, à déposer une demande au FRR volet 4 pour la réalisation du projet de *Campagne 2022-2024 : Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) à l'amélioration de la qualité et de la quantité des matières résiduelles récupérées dans la MRC de La Matanie.*

ADOPTÉE

#### **INFORMATION - NOMINATION DE MADAME LINE ROSS EN TANT QUE REPRÉSENTANTE DE L'ADGMRCQ À LA COMMISSION PERMANENTE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET PUBLIQUE DE FQM**

La directrice générale informe les membres du Conseil qu'elle a été désignée pour représenter par l'ADGMRCQ au sein de la Commission permanente de la sécurité civile et publique de la FQM. Le cas échéant, les frais de déplacement et d'hébergement sont assumés par la FQM.

#### **VARIA**

##### **RÉSOLUTION 148-03-22**

#### **REDDITION DE COMPTE ANNÉE 2021 - DÉCRET 817-2019 - ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE AFIN DE FAVORISER UNE MEILLEURE GESTION DES ZONES INONDABLES**

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis de produire la reddition de compte année 2021 – Décret 817-2019 – Zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables, notamment pour identifier les travaux et les contraventions;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance des documents;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme à transmettre la reddition de compte année 2021 au MAMH.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION 149-03-22**

**AUTORISATION SIGNATURE - QUITTANCES OU MAINS LEVÉES SUR TOUTES HYPOTHÈQUES DANS LE CADRE DES DOSSIERS FLI-FLS**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la gestion des dossiers des prêts que la MRC de La Matanie gère dans le Fonds local d'investissement (FLI) et/ou le Fonds local de solidarité (FLS), il y a lieu lorsque les prêts sont remboursés et que les formalités sont accomplies d'émettre des quittances ou mains levées pour toutes les hypothèques en lien avec lesdits dossiers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Line Ross, directrice générale et greffière-trésorière, de la MRC de La Matanie, à signer les documents pour donner quittances ou mains levées sur toutes hypothèques dans le cadre des dossiers FLI-FLS.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**RÉSOLUTION 150-03-22**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

*(signé)*

\_\_\_\_\_  
Le préfet,  
Andrew Turcotte

*(signé)*

\_\_\_\_\_  
La directrice générale et greffière-trésorière,  
Line Ross, M.B.A.

*Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

\_\_\_\_\_  
Le préfet,  
Andrew Turcotte